

## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 11 février 2026 à BALZAC

<b>ETAIENT PRESENTS</b>		
<b>DELEGUES TITULAIRES</b>		
<b><u>CA GRAND ANGOULEME</u></b>	<b><u>CDC DU ROUILLACAIS</u></b>	<b><u>CDC CŒUR DE CHARENTE</u></b>
GERARD ANDRIEUX	MICHEL GOYON	ALAIN MORANGE
CATHERINE BREARD		JEAN RAINETEAU
THIERRY CHARBONNAUD		
JEAN-CHARLES DOBY		<b><u>CA GRAND COGNAC</u></b>
JEAN-NOEL GUEDON		RAPHAEL BURBAUD
PHILIPPE TEXIER		DOMINIQUE MERCIER
		JACKY PLANTIVEAU

<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>		
<b><u>CA GRAND ANGOULÊME</u></b>	<b><u>CA GRAND COGNAC</u></b>	
YANNICK MOREAU	JACKY GIRAUD	
ELIANE REYNAUD		

<b>ETAIENT EXCUSÉS</b>		
<b>DELEGUES TITULAIRES</b>		
<b><u>CA GRAND COGNAC</u></b>	<b><u>CA GRAND ANGOULEME</u></b>	
SYLVIE MOCOEUR	JACQUELINE BATIME	
	CHRISTOPHE CHOPINET	
	BERNARD LEGERON	
<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>		
<b><u>CA GRAND ANGOULÊME</u></b>	<b><u>CDC DU ROUILLACAIS</u></b>	
DOMINIQUE DE LORGERIL	JEAN-MICHEL GASCHET	
CORINNE MEYER		

N'ayant pas eu le quorum lors du comité syndical du 04-02-2026 à TOUVRE et conformément au CGCT (article 2121-17), la séance pourra se tenir valablement et les délibérations prises sans condition de quorum.

### 1 POUVOIR DE MME SYLVIE MOCOEUR A M JACKY PLANTIVEAU

**Quorum atteint** : 16 votants – 15 présents

### PARTICIPAIENT

M. Mathieu TALLON, Directeur

Mme Corinne GUERIN, Assistante administrative et financière

Séance ouverte à 18 H 10

☞ ☞

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 03-12-2025 :**

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le procès-verbal du Comité Syndical du 03-12-2025 qui a eu lieu à Balzac.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **ORDRE DU JOUR :**

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif/compte de gestion/CFU 2025
- Affectation des résultats 2025
- Orientations budgétaires 2026
- Convention de suivi de la qualité des eaux superficielles- 2026

Après que Monsieur Le Président ait ouvert la séance, M. TALLON réalise un point d'actualité par rapport aux intempéries puisqu'un avis de tempête est en cours sur le département. La situation est compliquée en termes de pluviométrie puisqu'un mois de février normal apporte environ 60 mm en moyenne et que pour février 2026 nous allons dépasser 140 mm. Tous les ouvrages sous notre gestion sont ouverts.

### **VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)**

Monsieur Le Président informe l'assemblée que :

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du SyBRA ;

**Vu** le CFU 2025 du SyBRA ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte financier unique du Président est débattu, le Comité Syndical élit son président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, M. le Président a quitté la séance et que le Comité Syndical, a désigné M. Gérard ANDRIEUX, Vice-Président au SyBRA et délégué titulaire à GRAND ANGOULEME pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	736 269.68 €	1 476 204.07 €	2 212 473.75 €
	Recettes réalisées	161 594.90 €	937 118.89 €	1 098 713.79 €
	Restes à réaliser	0	0	0
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	736 269.28 €	1 476 204.07 €	2 212 473.75 €
	Dépenses réalisées	369 410.52 €	716 646.87 €	1 086 057.39 €
	Restes à réaliser	-20 486 €		-20 486 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-207 815.62 €	220 472.02 €	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	207 231.09 €	591 832.35 €	799 063.44 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-584.53 €	812 304.37 €	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-20 486 €		
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-21 070.53 €	812 304.37 €	791 233.84 €

M. TALLON indique qu'entre le budget et le compte administratif 2025, le taux de réalisation est de 64 % pour les dépenses et de 106 % pour les recettes, soit moins de dépenses que budgétisées initialement et plus de recettes, en ce qui concerne le fonctionnement. Pour l'investissement, le taux de réalisation est de 65 % pour les dépenses et de 91 % pour les recettes. Mathieu TALLON explique en détail les chiffres qui apparaissent et précise que l'agence de l'eau est le dernier financeur sur le volet fonctionnement.

Il souligne qu'il apparaît très nettement que les programmes d'actions en investissement occupent la majorité des dépenses.

**Résolution :**

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- De voter et d'approuver le compte financier unique 2025 qui lui a été présenté.

Monsieur Le Président précise que les prévisions sur 10 ans qui avaient été réalisées correspondent parfaitement aux réalisations. 2025 a été une année de travaux importants, ce qui permet de montrer les actions qui peuvent être réalisées sur un an.

Monsieur TEXIER précise que la projection s'adaptait aux besoins des EPCI et précise qu'il faudrait revoir les scénarios et projets des EPCI pour anticiper l'évolution et faire face aux impondérables.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement global de 591 832.35 euros, Monsieur le Président propose que le Comité Syndical décide d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTAT CA 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE = RESULTAT DE L'EXERCICE + RESULTAT ANTERIEUR 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	PRELEVEMENT A FAIRE SUR L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CREDIT DU COMTE 1068 DE L'EXERCICE SUIVANT 2026	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT RESTANT A REPORTER SUR L'EXERCICE SUIVANT 2026
					Dépenses			
					20 486,00 €	-20 486,00 €	-21 070,53 €	
INVEST	207 231,09 €		- 207 815,62 €	- 584,53 €				
FONCT	591 832,35 €		220 472,02 €	812 304,37 €			-21 070,53 €	791 233,84 €
		591 832,35 €	12 656,40 €	811 719,84 €				

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	812 304,37 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		21 070,53 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		791 233,84 €
Report du déficit d'investissement (ligne 001)		- 585,53 €
Total affecté au c/ 1068 :		21 070,53 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)		

M. TALLON précise que comme prévu dans les projections, durant les 2 premières années de petits travaux ont été réalisés mais que les années 2025, 2026, 2027 et 2028 avaient pour objectif la réalisation de travaux d'environ 340 000 €/an entraînant un déficit de fonctionnement qui serait comblé tous les ans par l'excédent de fonctionnement d'environ 800 000 € budgétisés initialement.

**Résolution :**

Après avoir délibéré, le Comité Syndical l'unanimité des membres présents, décide d'affecter les résultats 2025 au BP 2026 comme décrit ci-dessus.

*Le budget primitif 2026 sera proposé au vote le 18 mars prochain sur cette base modifiée.*

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

M. TALLON rappelle à l'assemblée que le Débat d'Orientations Budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire 2026.

Il est rappelé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel et n'est pas soumis au vote de l'assemblée, mais qu'il fait cependant l'objet d'une délibération afin que le Préfet puisse s'assurer de sa tenue conformément à la loi.

Le Débat d'Orientations Budgétaires a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires et financiers qui détermineront les priorités pour l'année 2026. Il constitue une étape importante du cycle budgétaire et du débat démocratique.

M. TALLON précise que les plans de gestion tels que prévus vont pouvoir se poursuivre sans écart. Des économies ont pu être réalisées grâce aux contrats d'énergie renégociés et la stratégie va consister en la maîtrise des dépenses. L'expérience a pu démontrer que l'organisation telle que mise en place avec les communes et EPCI, fonctionne. En effet lorsque des années humides freinent les travaux, ceux-ci peuvent être réalisés les années sèches.

Le syndicat est tributaire des aides sachant que les subventions de l'Etat sont très réduites et heureusement les aides l'Agence de l'Eau sont favorables aux syndicats GEMAPI.

Les cyberattaques et les événements climatiques ont de forts impacts sur le budget assurance et il devient même difficile de s'assurer.

Monsieur le Président détaille les dépenses et les recettes à prévoir pour le budget 2026 du SyBRA dans les sections de fonctionnement et d'investissement (débat section par section, recettes et dépenses).

Après avoir débattu des affectations proposées, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur les orientations budgétaires 2026 présentées.

Les tableaux annexés présentent les propositions d'affectation des crédits pour 2026.

Excédent de fonctionnement :	791 233.84 €
Déficit d'investissement :	- 584.53 €
Compte 1068	21 070.53 € (RAR 2025 20 476 € + Déficit 584.53 €)

Après les avoir détaillées, Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir voter.

**Résolution :**

- **Compte tenu des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement et des résultats présentés par le compte financier unique de l'exercice 2025, le Comité Syndical approuve et vote à l'unanimité, les orientations budgétaires 2026 présentées.**

**SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES 2026 - RECEMA**

L'objectif opérationnel est de mettre en place des actions de préservation ou de reconquête des milieux aquatiques et de la qualité des eaux, en relation étroite avec les objectifs de bonnes atteintes des eaux du SDAGE Adour Garonne.

Une convention a été signée le 12 octobre 2018 (délibération n° 06/24-10-2018) afin de définir les modalités de participation au groupement de commandes, d'un point de vue technique et financier.

Les stations suivies en tout ou partie par le SyBRA pour 2026 :

Stations	Localisation	Commune	Cours d'eau	Finalité
05015055	Pré Mesnard	St Genis de Hiersac	La Nouère	Évaluation
05013660	Aval pont D22	Saint Simon	La Guirlande	Évaluation
05013880	Mosnac	Mosnac	La Vélude	Évaluation
05014250	Nanteuillet	Voulgézac	La Boème	Évaluation
05015700	Frégeneuil	Angoulême	L'Anguienne	Évaluation
05015810	Aval pont D 101	Dirac	L'Anguienne	Évaluation
05014195	Aval de la LGV	Nersac	La Boème	Évaluation
05016500	Maumont	Touvre – Magnac/Touvre	La Touvre	Évaluation
05016100	Relette	Ruelle/Touvre – Magnac/Touvre	La Touvre	Évaluation
05015900	Route de Vars	Gond-Pontouvre	La Touvre	Évaluation

*En bleu : stations prélevées par le SyBRA*

*En vert : le SyBRA prend en charge le suivi bactériologique/macro*

Coût estimé 2026 : 5 000 €

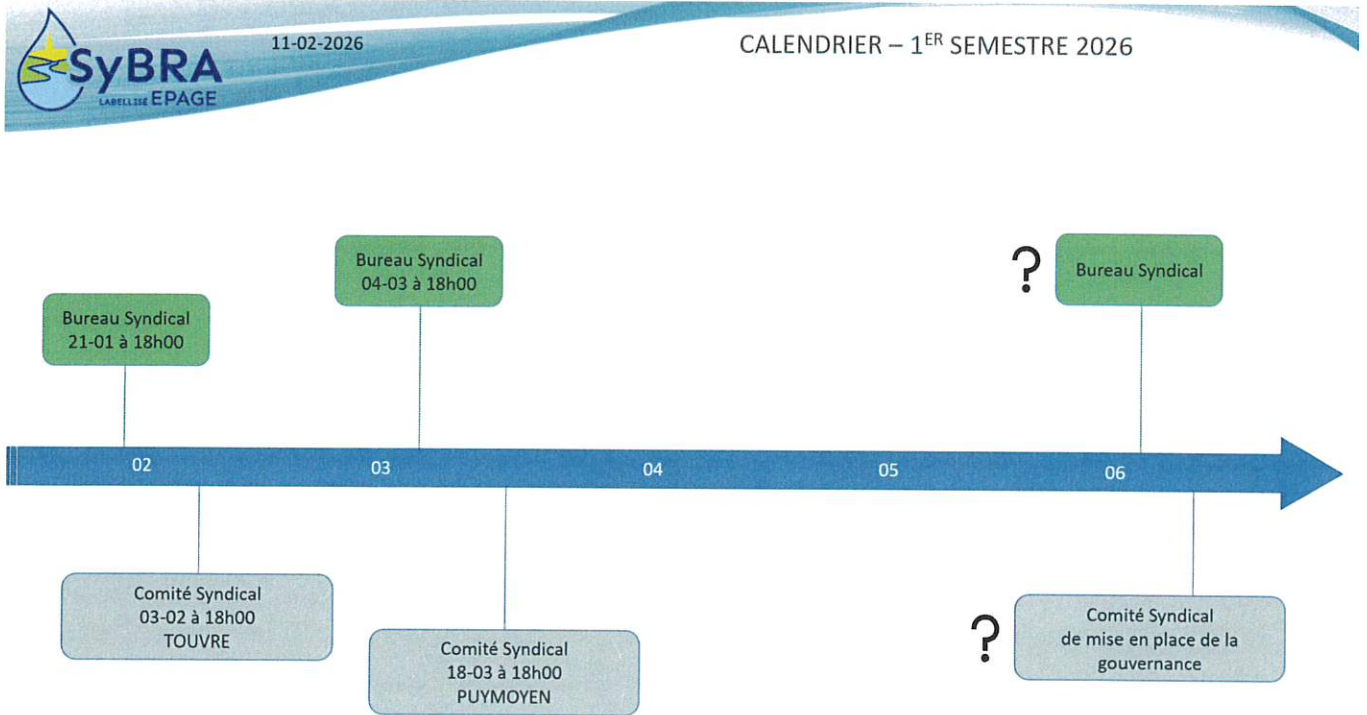
**Résolution :**

**Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'accepter les modalités de participation au groupement de commandes, d'un point de vue technique et financier comme évoqué dans la convention précitée du 12 octobre 2018.**

**QUESTIONS DIVERSES :**

M. TALLON informe l'assemblée que les délégués des EPCI au syndicat restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient désignés par les nouveaux membres communautaires et ce, pour les 5 EPCI.

**CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS :**

Séance terminée à 19h40



Le Président,

Jean-Charles DOBY



Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois  
190, route de Vindelle  
Le Paradis  
16430 BALZAC  
05 45 38 16 71  
contact@sybra.fr

